

EXIGENCE D'HYGIÈNE OBLIGATOIRE - règles internes à adapter au plan de maîtrise sanitaire et aux postes réels. À afficher à l'entrée des zones de fabrication.

TENUE AVANT D'ENTRER

- ☐ Tenue propre réservée au travail
- ☐ Cheveux maîtrisés ; coiffe si définie au plan de maîtrise sanitaire
- ☐ Chaussures propres adaptées au poste
- ☐ Effets personnels rangés au vestiaire
- ☐ Changer toute tenue souillée

MAINS ET COMPORTEMENT

- ☐ Mains lavées aux moments prévus
- ☐ Ongles courts et propres, sans faux ongles
- ☐ Bijoux et montre retirés en fabrication
- ☐ Ne pas manger, boire, fumer ou vapoter
- ☐ Éviter tout contact inutile avec les aliments

PLAIE, MALADIE, SYMPTÔME

- ☐ Signaler immédiatement au responsable
- ☐ Protéger la plaie par pansement étanche visible
- ☐ Ajouter un gant seulement s'il est adapté et changé
- ☐ Écarter de la manipulation si risque de contamination
- ☐ Ne jamais inscrire un diagnostic médical sur ce support

VISITEURS ET INTERVENANTS

- ☐ Accès autorisé et accompagné
- ☐ Tenue de protection selon la zone
- ☐ Mêmes règles de mains, bijoux et comportement
- ☐ Outillage propre et intervention balisée
- ☐ Nettoyer et contrôler avant reprise de production

RESPONSABLE À PRÉVENIR : _____ TÉLÉPHONE : _____

Règles particulières du site / zone : _____